

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 696 INTITULÉ :

**« Règlement numéro 696 modifiant le règlement n° 614 de zonage visant à encadrer le
développement des zones R-5 et R-9 »**

1. **Lors d'une séance tenue le 10 août 2026**, le conseil de la ville de Waterville a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.
2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de :
 - a. *Encadrer les futurs développements potentiels dans la zone R-9 et le secteur de la zone R-5 ;*
 - b. *Autoriser des usages résidentiels de faible et moyenne densité en zone R-9 ;*
 - c. *Redécouper le zonage de la zone R-5 et d'une partie de la zone R-4 afin de créer la zone R-19, R-20, R-21 et P-8 ;*



- d. *Édicté les usages autorisés dans les nouvelles zones R-19, R-20, R-21 et P-8, ainsi que les normes d'implantations et de dimension.*
- e. *Interdire les projets intégrés d'habitation dans la zone R-20, R-21;*
- f. *Autoriser l'usage de « Parc et espace vert » en zone P-8. Cette zone est destinée à recevoir une rue et un passage piétons conformément aux tracés prévus du plan d'urbanisme ;*
- g. *Exiger un pourcentage d'occupation au sol minimal dans la zone R-20 et R-21 ;*
- h. *Réduire la marge arrière minimum exigée en zone R-5.*

3. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 septembre 2026, à 19 h 00** au 170, rue Principale Sud, Waterville.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.waterville.ca sous l'onglet Ville, dans la section avis public ou au bureau de la Ville, situé au 170, rue Principale Sud, Waterville, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À WATERVILLE, CE 14 AOÛT 2026.



NATHALIE ISABELLE
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 419 DU CODE MUNICIPAL)

Je, soussigné, Nathalie Isabelle, directrice-générale et greffière-trésorière de la ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site web de la ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat à ce 14^e jour du mois d'août 2026.



Nathalie Isabelle
Directrice-générale et greffière-trésorière